



Fanfare « La Laurentia »

Fondée en 1869 - 1967 Bramois

ECOLE *de musique*

DE LA FANFARE
DE BRAMOIS

LA LAURENTINE



Jouer, apprendre,
partager, *grandir* !

1. FORMATION



Dès l'âge de 5 ans (1H), les musiciens en herbe peuvent rejoindre le **cours d'initiation musicale** (approche de la musique de manière rythmique et ludique).



Dès **6 ans**, les enfants apprennent les notions de base du **solfège** avec, dès la 2^{ème} année, une intégration partielle à la formation instrumentale (cours en commun pour apprendre à tenir correctement l'instrument, à positionner l'embouchure, à se familiariser avec les pistons, à respirer de manière judicieuse pour émettre un son, etc.).



Généralement, les enfants commencent par le **cornet** (le plus petit et le plus léger des instruments de cuivre). Par la suite, le choix peut être modifié, en fonction des envies (et parfois des besoins de la société). Entre cornet, bugle, alto, trombone, euphonium, basse et percussions, la palette est variée.



Après deux années de solfège, l'enfant se consacre principalement à **l'apprentissage de son instrument**. Les cours individuels sont donnés par des professionnels (directeur ou autres professeurs) au local de la fanfare à Bramois. C'est généralement après 4-5 ans de formation (tout inclus) que le jeune musicien peut rejoindre les rangs de la fanfare.



Dès que l'enfant entre dans la fanfare, il n'est plus considéré comme élève de « **La Laurentine** » mais bel et bien comme musicien de **la Laurentia**. Pour continuer à se former, les jeunes continuent généralement des cours, qui deviennent privés. Ces cours sont individuels et à la charge des parents.



2. COURS PROPOSÉS ET PRIX (participation parents / fanfare)



QUOI	DURÉE	COURS...	PARTICIPATION PARENTS	COÛT EFFECTIF POUR LA FANFARE
Initiation musicale	30-45 minutes (selon le nombre d'inscrits)	Collectif	Fr. 200.-	–
1 ^{ère} année Solfège	45 minutes	Collectif	Fr. 200.-	–
2 ^{ème} année Solfège	60 minutes 30' Solfège + 30' initiation instrument	Collectif	Fr. 200.-	–

Tant pour l'initiation et le solfège que pour les cours d'instrument, les frais de méthodes ne sont pas compris.

Pour l'initiation à l'instrument, l'instrument est prêté. Si l'enfant arrête ou change d'instrument après cette courte période, il devra rendre l'instrument nettoyé par ses propres soins. A partir de la 1^{ère} année d'instrument, une participation pour le nettoyage est demandée.

QUOI	DURÉE	COURS...	PARTICIPATION PARENTS	COÛT EFFECTIF POUR LA FANFARE
1 ^{ère} année d'instrument Location – nettoyage instrument	30 minutes	Individuel	Fr. 400.- Fr. 150.-	Fr. 960.- Service cornet = Fr. 290.-
2 ^{ème} année d'instrument	40 minutes	Individuel	Fr. 500.-	Fr. 1'280.-
3 ^{ème} année d'instrument (si nécessaire)	40 minutes	Individuel	Fr. 700.-	Fr. 1'280.-

! Si un enfant arrête en cours d'année musicale, il devra s'acquitter du coût effectif de l'année en cours.

Les cours de 1^{ère} année d'instrument durent 30 minutes. Dès la 2^{ème} année, ils passent à 40 minutes, sauf pour le cours de percussions, qui reste à 30 minutes (moins besoin de « chauffer »).

3. PRIX DE LA FORMATION



Les chèques de la Ville de Sion sont acceptés. De plus, une demande d'aide aux études artistiques peut être faite auprès de la commune.

A la fin de la 2^{ème} année d'apprentissage de l'instrument, le jeune musicien passe un examen. S'il réussit, il devient membre de la fanfare. Si tel n'est pas le cas, il peut faire une 3^{ème} année d'instrument à l'école de musique.

Une fois dans la fanfare, le jeune musicien en herbe continue généralement à se former, mais les cours deviennent privés. Les frais d'écologie sont à la charge du musicien. La fanfare participe au 30% du montant, jusqu'à maximum Fr. 300.00 par année.

Une fois dans la fanfare, il faut prévoir :



Fr. 200.00 pour la cotisation annuelle (*chaque année*),
soit Fr. 100.00 de cotisation + Fr. 100.00 de location d'instrument



Fr. 100.00 pour le costume (*uniquement l'année d'entrée dans la société*)



Montant des cours privés

La fanfare participe au 30% des cours, pour un montant maximum de Fr. 300.00.

4. LES PROFESSEURS ACTUELS

L'initiation musicale et le solfège se font en groupe.



Initiation + Solfège

:

Mathilde FOURNIER



Instruments à vent
(cornet, alto, baryton, trombone, etc.)

:

Olivier VERGÈRES



Percussions
(batterie, xylophone...)

:

Colin FELLAY



L'apprentissage de l'instrument est transmis par des professeurs spécifiques à l'instrument. Il est donné de manière individuelle.



Responsable de l'Ecole de musique :

Hervé MORARD
078 919 62 90
rv.morard@gmail.com